

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 8

**Artikel:** À l'occasion du 50e anniversaire de l'AROPAC... : L'évolution du Service de protection AC  
**Autor:** Martin, Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345791>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'AROPAC...

## ***L'évolution du Service de protection AC***

Par le major Daniel Martin

**Le 23 mars 1947, l'Association des officiers gaz du 1<sup>er</sup> Corps d'armée tenait sa première assemblée à l'hôtel de la Paix à Lausanne, en présence du général Henri Guisan. Le 12 avril 1997, après cinquante ans, l'Association romande des officiers de protection AC (AROPAC) a tenu ses assises dans le même hôtel en présence d'une cinquantaine de membres et d'invités. L'Association suisse des officiers de protection AC compte huit cents membres, pour la plupart officiers, mais aussi chefs de service de la Protection civile. A cette occasion, le major Daniel Martin, vice-président de l'AROPAC, a présenté l'évolution du service de protection AC.**

Les événements et les menaces qui ont conduit au développement du Service de protection AC ainsi qu'à la constitution d'une association de spécialistes s'étendent sur une période de plus de quatre-vingts années. Les sources utilisées proviennent de travaux de recherche et de compilation entrepris par un groupe d'anciens officiers que le comité de la Société suisse des officiers de protection AC avait, en 1983, chargé de rédiger l'historique du SPAC, une tâche importante qui, à l'époque, n'a malheureusement pu être menée à terme, faute de moyens financiers. Les informations sur les développements les plus récents proviennent de la Division du Service de protection AC.

### **De la Première à la Seconde Guerre mondiale**

Les premières mesures et les premiers moyens de

défense contre des armes spéciales datent du début de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle apparaissent des armes nouvelles telles que le char de combat, l'avion et les... gaz asphyxiants. C'est en effet le 22 avril 1915, devant la difficulté de progresser vers l'Ouest, que les Allemands engagent près d'Ypres, dans les Flandres, du gaz de chlore contre des positions françaises sur un front de 6 km. Résultat : 5000 morts et 15 000 blessés. Par la suite, les engagements d'autres gaz toxiques, composés de phosgène ou d'une combinaison de chlore et de phosgène, se multiplient.

Cet emploi massif de toxiques de combat sur les théâtres d'opérations militaires en Europe ne peut être ignoré par le commandement de notre Armée, mais il semble que l'on n'y voit pas une menace particulière. On se donne du temps pour prendre des mesures en matière de pro-

tection et ce n'est que deux ans après le premier engagement de gaz de combat que sont remis à la troupe les deux cents premiers masques à gaz à des fins d'instruction. A la même époque, on crée à l'Etat-major de l'Armée un poste d'officier de protection gaz qui assure personnellement l'instruction de la troupe au masque à gaz. En réalité, on ne peut pas parler d'instruction spécifique dans ce domaine particulier avant la fin de la Grande Guerre. C'est seulement en 1918 que des cours centralisés sont organisés pour des officiers subalternes fonctionnant comme officiers gaz à l'échelon du bataillon.

A la fin du conflit, on dispose de 100 000 masques à gaz, dont seules les troupes particulièrement exposées de certains postes frontière sont équipées ; au terme de l'occupation des frontières, le Service gaz est même dissous. Ce n'est qu'en 1923 qu'est à nouveau créé, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, le Service de protection AC.

dérale de Zurich, un centre de protection contre les gaz, qui doit, mission prioritaire, développer un nouveau masque. Deux années plus tard, ce centre est transféré à Wimmis. En 1928/29 apparaissent les premiers cours du Service gaz pour les officiers instructeurs, mais il faut attendre 1933 pour que sorte le premier règlement. C'est également en 1929 que le masque à gaz bénéficie d'améliorations (GM 33) ; il équipera la troupe jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le développement de l'aviation militaire fait apparaître la nécessité de protéger également la population civile contre les effets d'une « guerre aérochimique ». On décide en 1936 de produire un masque à gaz spécialement conçu pour un usage civil, qui sera remis aux troupes de protection aérienne. Au début des années 1930, le spectre de la guerre chimique devient une affaire po-

litique, tant il inquiète la population. On peut même parler d'une véritable psychose. Les autorités fédérales mettent en place, en 1928 déjà, une série de mesures d'information et de formation de la population : constitution à Lausanne, en 1931, de la Ligue suisse contre le péril aérochimique, à Zurich, en 1934, du Schweizerische Gas-schutzverband, devenu plus tard le Luftschutzverband.

En octobre 1936, les autorités créent une Section gaz, d'abord subordonnée au Service de l'infanterie puis au Service de l'Etat-major général. C'est à ce moment que le Service gaz de l'Armée prend une forme claire et bien définie. Des officiers gaz avec une fonction à plein temps sont incorporés dans les Grandes Unités d'Armée, les corps de troupe et les unités indépendantes. Ils ont pour mission de former une équipe gaz de 6 hommes par bataillon à l'observa-

tion, à l'alarme gaz et aux travaux de désintoxication.

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale favorise le développement du Service gaz. L'organisation, l'instruction et la dotation en équipements sont nettement améliorés. La responsabilité de l'instruction et de la préparation à la défense se situent surtout au niveau des corps d'armée qui édictent les directives pour l'instruction, aussi bien des spécialistes que de la troupe. Ainsi, l'officier gaz du corps se voit-il investi d'une mission importante. Le général Guisan, qui porte au Service gaz une attention particulière, précise en 1943, dans un règlement, les tâches des spécialistes gaz (officiers gaz, équipes gaz, détachements de désintoxication). Il délègue aux cadres de la troupe la responsabilité de l'ajustage et de l'instruction au masque à gaz. Dès 1943, chaque soldat dispose d'un équipement de désintoxication individuel. Une année plus tard, c'est au tour des chevaux d'être équipés d'un masque à gaz et un premier lot de 1500 pièces est produit.

En 1944, le Service gaz, devenu Service chimique, est subordonné à la section Matériel de l'état-major d'Armée, qui regroupe encore le Service technique et le Service météorologique de l'Armée. En plus du laboratoire de Wimmis, l'Armée dispose d'un laboratoire C à Brienz, spécifiquement destiné à l'analyse d'échantillons relatifs à des enga-



Masque de protection en 1917.



Quand l'univers stellaire (cdt C Abt, div Zeller) va à la rencontre de l'atome...

gements chimiques, où les officiers gaz peuvent recevoir une instruction technique spéciale. Il existe encore 7 laboratoires de corps d'Armée, 3 laboratoires de fortifications, des laboratoires mobiles et des laboratoires portables de détection chimique. On peut admettre que, dès 1943, l'Armée et la Protection aérienne étaient bien préparées à affronter psychologiquement et matériellement une guerre chimique.

## L'Association romande

Un groupe d'officiers gaz du 1<sup>er</sup> corps ressent, après la fin de la guerre, le besoin de se rencontrer hors service et, par conséquent, de créer une association regroupant les spécialistes qu'ils sont. En juin 1946, une trentaine d'entre eux se réunissent au château de Colombier pour jeter les

premières bases d'un regroupement. S'il est bon de se retrouver entre camarades ayant vécu de longues périodes de mobilisation, l'objectif n'est pas de fonder une amicale, mais une association permettant de travailler en commun à des tâches nouvelles et de rester ainsi au service du pays.

C'est une personnalité remarquable, le capitaine Pierre Zbinden qui préside un comité provisoire. Lors de cette assemblée constitutive, un conférencier de marque, le professeur Auguste Piccard, initie les participants de manière simple et vivante aux secrets de l'énergie atomique. L'assemblée, lors de laquelle les statuts sont adoptés, a lieu à l'hôtel de la Paix de Lausanne, le 23 mars 1947. Le général Guisan est présent. Les buts de l'Association, pratiquement encore les mêmes aujourd'hui, doivent permettre :

- à ses membres de parfaire leurs connaissances militaires et techniques hors service ;
- de réunir les officiers gaz anciens et incorporés pour entretenir la camaraderie.

## L'entrée dans l'ère nucléaire

L'année qui suit la fondation de l'Association marque un tournant pas très heureux pour le Service chimique qui est rattaché au Service de santé. Les propositions de développement adressées par le chef du Service chimique d'alors au médecin-chef de l'Armée vont rester pratiquement sans écho.

Entre-temps, une autre menace encore plus destructrice est apparue. Le 16 juillet 1945 a lieu le premier essai d'une bombe atomique dans le désert du Nouveau Mexique. Le 6 août, la première bombe A est larguée sur Hiroshima et, trois jours plus tard, sur Nagasaki. Ce n'est toutefois que cinq ans plus tard que les premières mesures contre cette arme nouvelle sont prises, car il faut attendre 1950 pour que les Américains rendent publiques les données techniques sur les effets des armes atomiques.

Le Service de santé prend la responsabilité de toutes les questions relatives à la protection contre les armes atomiques, biologiques et chimiques, et le Service chimique devient le Service ABC. En 1952 ont lieu des

cours de recyclage pour transformer les officiers gaz en officiers ABC qui deviennent dès lors des conseillers techniques et des aides de commandement. Ils sont d'ailleurs les seuls à pouvoir informer leurs supérieurs sur les implications techniques et tactiques d'une guerre atomique qui alors hante leurs esprits, à tel point que le scénario d'un exercice opératif, en 1955, prévoit un engagement massif de bombes atomiques, ce qui fait dire au commandant de corps Gonard : « On jette des bombes atomiques comme des confettis ! »

Même si, depuis le milieu des années 50, un nouveau masque à gaz (GM 53) est



Aujourd'hui : l'appareil de détection des toxiques de combat, simple, précis et fiable.

introduit, on peut dire que, durant une assez longue période, la préparation à la défense contre l'arme chi-

mique est négligée. La plupart des officiers ABC ne disposent pas des compétences techniques concernant les problèmes de la guerre bactériologique. Cette responsabilité va leur être définitivement retirée en 1967 ; ils prennent dès lors la dénomination d'officiers de protection AC, encore en vigueur aujourd'hui.

C'est aussi à ce moment-là que le Service de protection AC (SPAC) devient une section avec son propre insigne d'arme, l'atome d'hélium ; en 1972, il est transféré du Service de santé au Groupement de l'Etat-major général, pour être subordonnée au sous-chef d'état-major Front. Une nouvelle dimension s'ouvre également au Service de protection AC dans le cadre du concept de défense générale. Un service de protection AC coordonné est introduit en 1973, impliquant notamment l'organisation de systèmes d'alarme à large échelle.

## Protection individuelle

- |      |   |
|------|---|
| 1974 | Remise jusqu'au niveau compagnie de tenues de protection ABC qui offrent une protection intégrale pendant 6 heures. Ces équipements sont utilisés pour des missions de secours, de décontamination ou de désintoxication.   |
| 1977 | <p>La troupe reçoit le matériel nécessaire pour modifier elle-même le MP 53 en MP 74, qui dès lors fait partie du matériel que le soldat prend à domicile.</p> <p>Introduction du matériel personnel de protection et des consignes pour la défense ABC.</p> <p>Inauguration du Centre AC de Spiez qui permet la formation de spécialistes et d'officiers AC dans des conditions techniques et environnementales optimales.</p> |
| 1986 | Acquisition jusqu'en 1988 de 3 millions de seringues Combopen   |
| 1995 | Début de la remise à la troupe du MP ABC 90 et de la tenue de protection C 90 (TPC 90) qui équipe actuellement l'infanterie, les troupes mécanisées et légères ainsi que l'artillerie.  |

Dès la fin des années 60, des progrès importants et continus renforcent l'efficacité du SPAC, tant au niveau du nombre de spécialistes incorporés, du développement des matériels de protection individuels et collectifs, que de l'instruction et des moyens didactiques mis à disposition.

## Protection collective

**1980** : Introduction de l'appareil de détection des toxiques chimiques ADE-TOX, distribué jusqu'à l'échelon section. L'instruction se fait au moyen d'un appareil d'exercice.

**1981** : Remise des appareils de mesure de la radioactivité RA 73 en remplacement des EMB 3, de dosimètres 0-50 R jusqu'à l'échelon de la section également. Pour l'instruction, l'appareil SIMA-80 permet de simuler des intensités radioactives.

**1987** : Les 30 laboratoires AC de l'armée touchent un nouvel équipement.

Au niveau de l'organisation enfin, des officiers de

## Présidents de l'Association romande des officiers de protection AC

1946-1959	major Pierre Zbinden
1960-1975	colonel Henri-Louis Lehmann
1976-1977	major Pierre Zbinden
1978	major Claude-Raymond Tripet
1979-1983	colonel Carlo Perotto
1984-1993	major Daniel Martin
Dès 1994	major Edmund Arnold

protection AC sont incorporés dans les états-majors de bataillon dès le début des années 1980, alors qu'auparavant il s'agissait d'une fonction accessoire attribuée à un officier de troupe. Avec Armée 95, les officiers de protection AC, dans les états-majors de bataillon, portent le grade de capitaine.

Pour terminer, quelques points marquants des associations de spécialistes AC. Lors de sa constitution en 1947, l'Association des officiers gaz du 1<sup>er</sup> Corps comptait une cinquantaine de membres. En 1952, elle prend le nom d'Association des officiers de protection ABC, section romande puis,

dès 1967, sa dénomination actuelle.

C'est sous l'impulsion du colonel Henri-Louis Lehmann, alors président de notre association, qu'est créée, le 20 avril 1968, la Société suisse des officiers de protection AC. Au cours de ses cinquante ans d'existence l'Association romande a connu des variations d'effectif. Depuis quelques années, elle s'est ouverte aux chefs de service SPAC de la Protection civile. Aujourd'hui, elle compte 82 membres dont 19, soit près d'un quart, viennent de la Protection civile.

D. M.